

# Positions



Chemie  
Pharma  
Schweiz

## A la veille de la session d'été 2006 des Chambres fédérales

### Davantage de croissance grâce à l'innovation!

La concurrence internationale de plus en plus rude impose aux entreprises suisses un gros effort d'innovation. Pour soutenir ces entreprises, trois types d'intervention s'imposent. D'abord, il faut faire jouer la compétition – par le biais du financement - pour axer davantage la politique de la formation et de la recherche sur des prestations de pointe, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Ensuite, SGCI Chemie Pharma Schweiz appelle de ses vœux une protection des brevets compétitive à l'échelle internationale dans tous les domaines technologiques (pour les produits biotechnologiques également). Enfin, les produits novateurs doivent être autorisés sur le marché dans les meilleurs délais. C'est ainsi seulement que l'Etat peut soutenir de manière optimale les activités innovantes des entreprises.

### Application de la loi sur le CO<sub>2</sub> / taxe sur le CO<sub>2</sub> (05.057)

La progression actuelle des prix des combustibles et des carburants, déjà bien supérieure au montant prévu de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, produit un effet d'incitation qui dépasse sensiblement celui que l'on attend de cette taxe. SGCI Chemie Pharma Schweiz préconise dès lors l'ajournement *sine die* de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Elle rejette également toute taxe affectée du type «centime sur les combustibles».

Les 25 entreprises réunies dans la «plate-forme» énergétique de la chimie, entreprises responsables de plus des deux tiers de la consommation d'énergie totale de la branche, fournissent leur part de l'effort. Elle se sont engagées volontairement à réduire de 17% en chiffres absolus, d'ici à 2010, leurs émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au niveau de 1990 (malgré une

augmentation prévisible de la production estimée à 170% dans le même laps de temps!). Elles poursuivront cet engagement et continueront de se plier au monitoring de l'Agence de l'énergie pour l'économie, indépendamment de la conclusion éventuelle d'un accord contraignant destiné à éviter la mise en application d'une éventuelle taxe sur le CO<sub>2</sub>.

### Harmoniser l'exécution de la protection de l'air dans toute la Suisse (05.3499)

Cette motion du Conseiller aux Etats Jenny, qui demande l'exécution uniforme des prescriptions sur la protection de l'air dans toute la Suisse, va dans la bonne direction. L'industrie chimique et pharmaceutique estime aussi qu'il conviendrait d'harmoniser encore mieux, notamment, l'exécution des ordonnances sur la protection de l'air et les COV dans les cantons.

### Simplification des EIE et définition plus précise du droit de recours des associations (02.436)

SGCI Chemie Pharma Schweiz avait déjà salué l'avant-projet au stade de son examen par la commission des affaires juridiques du Conseil des Etats. Elle soutient également ce texte soumis au Conseil national en vue de modifier la loi sur la protection de l'environnement. Ses propositions sont judicieuses. Elles simplifient les études d'impact sur l'environnement (EIE), précisent le droit de recours des associations et accélèrent les procédures.

### Création d'un forum de coopération américano-suisse (06.3022)

SGCI Chemie Pharma Schweiz salue l'institution de cette plate-forme de dialogue sur

des questions touchant le commerce et les investissements. Nous estimons toutefois qu'elle ne saurait offrir une formule de rechange au traité de libre-échange qui était prévu à l'origine.

### **Accord de libre-échange avec la Corée (05.090)**

SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient la ratification d'un accord de libre-échange avec la République de Corée. Les économies de droits de douane atteindront pour notre branche quelque CHF 15 millions de francs par année.

#### Perspective

### **Deuxième phase de la révision de la loi sur les brevets (05.082)**

L'essentiel de cette deuxième phase est constituée par les dispositions assurant la protection des inventions biotechnologiques par des brevets et l'inscription de l'épuisement national dans le droit des brevets. SGCI Chemie Pharma Schweiz soutient le projet du Conseil fédéral. Contrairement à une idée erronée souvent répandue, ce projet ne vise pas à renforcer le droit des brevets, mais à assurer la sécurité juridique nécessaire en adaptant ce droit aux développements technologiques et internationaux. Le projet du Gouvernement prévoit pour les inventions biotechnologiques – comme pour toute autre invention – une protection illimitée du produit. Il évite ainsi de discriminer et d'affaiblir à l'avenir un domaine de recherche très prometteur. En inscrivant le principe de l'épuisement national dans le droit des brevets, le Conseil fédéral ne fait que s'en tenir à la jurisprudence actuelle. SGCI Chemie Pharma Schweiz s'oppose à l'instauration du principe de l'épuisement international, qui favoriserait l'importation parallèle de produits protégés par des brevets et affaiblirait unilatéralement et sans aucun droit de contrepartie la position de la Suisse.

### **Loi sur l'approvisionnement en électricité (04.083). Pas comme cela !**

SGCI Chemie Pharma Schweiz continue de prôner une ouverture du marché de l'électricité rapide et globale en une seule étape pour toute l'industrie, et en particulier les PME. Nous sommes opposés aux contraintes bureaucratiques

et dénonçons la volonté de favoriser encore plus les énergies renouvelables, par ex. sous forme d'une rémunération à prix coûtant du courant injecté.

### **Recherche humaine, Projet d'article constitutionnel et projet de loi : protection des humains et bonnes conditions-cadres pour la recherche**

Dans sa réponse à la procédure de consultation, SGCI Chemie Pharma Schweiz a approuvé le projet dans son principe (nouvel art. 118a Cst et loi relative à la recherche sur l'être humain – LRH). Favorable à la réglementation de cet important secteur de la recherche, elle exige toutefois que le projet de disposition constitutionnelle et de loi ne réglemente pas seulement la protection de l'être humain engagé dans un projet de recherche, mais qu'il pousse aussi la Confédération à aménager des conditions cadres favorables à la recherche. La recherche suisse est en butte à une rude concurrence internationale. L'Etat doit contribuer par des moyens appropriés à faire en sorte que la recherche clinique helvétique continue d'enregistrer des succès au plan international, autrement dit qu'aucun obstacle ne lui soit opposé qui ne soit pas justifié par la protection légitime de l'être humain associé à un projet de recherche. Au surplus, il est déterminant – s'agissant de la réglementation de la protection – que le champ d'application de la LRH soit clairement limité à la recherche biologique et médicale: c'est uniquement cela qui justifie les mesures de protection prévues.